



Élections professionnelles : épisode 1 J'ouvre mon portail élections

Dès le 13
octobre 2022

- 1 Réception du lien à usage unique sur mon mail pro
- 2 Création du mot de passe (12 caractères minimum) et choix d'une question "Défi" de sécurité



Du 1^{er} au 8 décembre,
▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀



Créer son espace électeur rapidement

Se connecter au portail élections professionnelles 2022

Sur le site dédié : <https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil>

Via Toutatice



Saisie de l'identifiant

Il faut y renseigner l'adresse mail professionnelle (prenom.nom@ac-rennes.fr)
Puis renseigner le « CAPTCHA » à 4 chiffres.

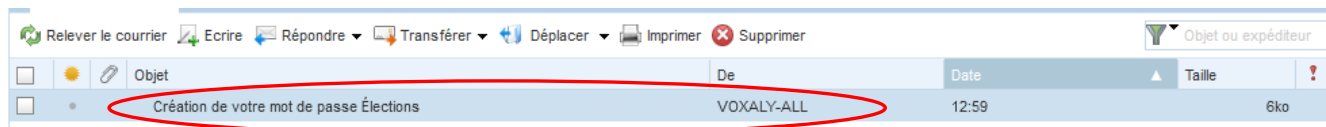
Remarque : certaines collègues ont 2 adresses professionnelles, notamment lorsqu'elles ont changé de nom au cours de leur carrière. Il faut donc identifier celle qui est liée au compte électeur.

Elections Professionnelles 2022

Accès au portail Élections

Remarque : Un mail vient de vous être envoyé avec un lien qui va vous permettre de saisir un nouveau mot de passe Elections puis reprendre votre processus d'accès au portail Elections. Vous êtes invités à fermer cette fenêtre dans votre navigateur.

Réception du mail permettant de créer son espace électeur



Un mail vous est transmis sur votre boîte professionnelle. Cliquez alors sur le lien proposé.

Remarque : En cas de non-réception, pensez à vérifier dans les spams.

Création du mot de passe

Il vous est demandé de créer et de confirmer un mot de passe selon **plusieurs critères à respecter** (nombre de caractères, majuscule/minuscule, chiffre, caractères spéciaux...).

Remarque : **Conservez votre mot de passe choisi** pour vous connecter au moment du vote à votre espace électeur.

Renseignez le CAPTCHA à 4 chiffres.

Cliquez ensuite sur **connexion**.

Choisissez alors une « **question défi** » et renseignez la **réponse**. Elles vous seront nécessaires en cas de besoin de réassort du code électeur. **Conservez les éléments précieusement !**

Cliquer ensuite sur « **Activer son compte** ».

Vous avez alors accès à votre espace électeur et pouvez entre autres consulter les scrutins et listes des candidats.

Prochaine étape, du 1^{er} au 8 décembre, je vote

